



COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 15 octobre 2024 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 11/10/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, FONGARLAND Jean-Jacques, FOUILLAT Christine, BOREL Anne-Marie, SUREDA Jennifer, PILON Denis, VIGNON Philippe.

Absents excusés : SERAILLE Loïc (procuration à SUREDA Jennifer), DUTEL Noémie, BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de séance : BONNET Philippe.

MPG/ 07 2024 005

Tarifs 2025 pour les prestations de la Ferme Seigne, du camping, du relais camping-car et des prestations connexes.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer les tarifs de l'année 2025 pour les prestations relatives aux locations du gîte de la Ferme Seigne, du camping, du relais camping-car et des prestations connexes. Les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2025 se lisent ainsi :

GITE COMMUNAL – Ferme Seigne	Tarifs 2025
Caution	1 300,00 €
Badge pour ordure ménagère, en cas de perte	3,00 €
Individuels Grand gîte 1 nuitée	24,00 €
Petit gîte 1 nuitée	22,00 €
Groupes 15 personnes et plus	20,80 €
Forfait Gîte complet 1 nuitée	800,00 €
2 nuitées	1 415,00 €
Location draps (par personne)	3,50 €
Location machine à laver 1 lavage	9,60 €
Forfait Ménage Gite uniquement	170,00 €
Forfait Ménage Gite + salle+cuisine	250,00 €
GRANGE – Ferme Seigne	
Panissières Apéritif	120,00 €
la journée	215,00 €
Autres Apéritif	164,00 €
la journée	356,00 €
Panissières Forfait W-End	317,00 €
Autres Forfait W-End	530,00 €
Utilisation cuisine par jour	89,00 €

LOGEMENT ACCESSIBLE – Ferme Seigne	
1 nuitée	24,00 €
Relais camping cars	
La nuitée / Camping car	<i>Suppression du droit place mais perception de la taxe de séjour / règles de stationnement édictées</i>
Parking / Camping car / mois	
Parking / Camping car / année	
Jeton borne vidange/eau	2,00 €
Camping / jour	
Véhicule utilitaire	<i>Suppression dès 2025</i>
Voiture	2,90 €
caravane	2,90 €
Camping-car	3,80 €
Tente	2,60 €
Adulte, par personne, sauf encadrants groupes d'enfants	3,65 €
Utilisation sanitaire hors utilisation camping	2,30 €
Electricité	2,50 €
Enfant de 4 à 12 ans, par enfant	2,30 €
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit
Forfait mensuel (1 tente, 2 personnes, sans électricité)	230,00 €

Le montant de 1300€ de la caution sera déposé grâce à 2 chèques de 650€. Un chèque sera retenu en cas de non réalisation du ménage attendu et un deuxième permettra de répondre d'éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (20 Pour) :

- vote les tarifs ci-avant applicables à compter du 1^{er} janvier 2025,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD



Le secrétaire de séance
Philippe BONNET

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 19 novembre 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.